

▼ Horaires mairie

Lundi / mardi / jeudi

8h00-12h00

14h00-16h30

Mercredi

8h00-12h00

Vendredi

9h00-13h00

Samedi

9h00-11h45

▼ Coordonnées

2 avenue des Miougraniers

Tél. : 04 66 57 03 28

mairie@domazan.fr

▼ Permanence

Monsieur le Maire assurera
une permanence

Samedi 07 février 2026

de 9h30 à 11h30

sans rendez-vous.

▼ Site internet

www.domazan.fr

▼ Facebook

@newsletter.domazan.fr

Site internet

Facebook



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

Nouvelles règles de validité des bulletins de vote pour les
communes de moins de 1000 habitants comme Domazan



Préfecture – DCLC – SERGE -Bureau des élections



Réforme
du mode
de scrutin
2026



Pour les communes de - de 1000 habitants

Informations des électeurs :

Les nouvelles règles de validité des bulletins de vote

Vote blanc ou vote nul : quelles différences ?

Vote blanc



Une
enveloppe
vide



Un bulletin
vierge dans
l'enveloppe

Vote nul

Un bulletin
sans
enveloppe



Un bulletin
non
réglementaire



Un bulletin
annoté



Un bulletin
déchiré



**Fin du panachage
des bulletins de
vote : la liste est
bloquée**

Il sera impossible sous peine de nullité de rayer ou
rajouter des noms sur un bulletin de vote, ou de
modifier l'ordre des candidats

La liste ayant obtenu la majorité absolue obtiendra la moitié des sièges
arrondie à l'entier supérieur. Les sièges restants seront répartis à la
proportionnelle.

Rappel : Inscription sur les listes électorales

⇒ jusqu'au mercredi 4 février 2026 inclus pour l'inscription en ligne

⇒ jusqu'au vendredi 6 février 2026 inclus pour l'inscription en mairie



Numéros utiles

Police Secours

17

Pompiers

18

Gendarmerie Remoulins

04 66 37 01 11

Police Intercommunale de nuit

06.37.65.44.27

Enfance Maltraitée

0800 05 41 41

Violence femme Info

3919

Centre Antipoison

04 91 75 25 25

SAUR

04 30 62 10 00

ENEDIS Dépannage

09 726 750 30

GRDF Dépannage

0800 473 333

SMICTOM

04 90 15 17 80

Télécom Déangement

3900 / 3901 Pro



Médiathèque

04 66 04 73 73

mediatheque@domazan.fr

Horaires d'ouverture au public

Mercredi :

09h00-12h00 / 14h00-18h00

Jeudi : 16h00-18h00

Samedi : 09h00-12h00



Agence postale communale

Lundi / mardi / jeudi

9h00-12h00 / 14h00-16h30

Mercredi / vendredi

9h00-12h00

Samedi

9h00-11h45



Marché

Samedi matin

08h00 - 12h00

LOTO DU COMITÉ DES FÊTES LOU MISTRAOU

Dimanche 1er février 2026

Au foyer à 14h00



Info travaux d'aménagement chemin de Saint Sylvestre

Les travaux du chemin de Saint Sylvestre sont prolongés jusqu'au 28 février 2026 conformément à l'arrêté municipal n° 2026-122 vu les besoins techniques de l'entreprise Néotravaux. Seuls les riverains sont autorisés à passer et le passage du SMICTOM est maintenu comme sur l'arrêté initial.

Vous remerciant de votre compréhension.



Le Bistrot de l'Hoste vous informe de sa fermeture du samedi 07 février 2026 inclus et réouverture mardi 03 mars 2026



Info marché du samedi matin

Le marché reprendra courant mars !